



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 11882

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution attendue du dispositif français de soutien au cinéma. Au-delà des conclusions du groupe de travail initié par le Centre national de la cinématographie rendues à l'automne dernier, il avait été annoncé la création d'une mission chargée, sur la base de ce travail, de proposer les modalités pratiques d'une évolution de notre dispositif de soutien au cinéma. Il lui demande en conséquence quelles ont été les conclusions de cette étude, les propositions qui ont été faites et celles qui seront retenues pour un soutien actif au cinéma français.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du rapport que lui a remis M. Jean-Pierre Leclerc sur le financement du cinéma et lui demande quelles mesures seront retenues. Le rapport préconise une série de mesures destinées à accroître le soutien au cinéma parmi lesquelles : l'exclusion des chaînes généralistes du bénéfice du compte de soutien, l'extension de l'assiette pour la contribution des chaînes au compte de soutien, seules les ressources publicitaires étant actuellement taxées, l'ouverture du crédit-bail fiscal à l'industrie cinématographique, la modernisation du régime des soficas, le développement de la coopération avec les régions. Il suggère en outre que le CNC se dote d'instruments plus fins pour observer l'évolution des coûts de production. Le ministre de la culture et de la communication, après avoir pris connaissance du rapport que M. Jean-Pierre Leclerc lui a remis sur le financement du cinéma, a demandé à M. David Kessler, directeur général du centre national de la cinématographie, de recueillir les réactions des professionnels à ses conclusions. Après avoir pris connaissance de ces avis, le ministre de la culture et de la communication proposera rapidement au gouvernement un ensemble de mesures en faveur du cinéma qui viendront s'ajouter aux deux décisions d'ores et déjà prises dans ce domaine. Ces décisions étaient d'une part la réévaluation de la contribution du secteur de la vidéo au compte de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle, annoncée par le Premier ministre le 20 janvier dernier, d'autre part l'augmentation de 10 % décidée par le ministre de la culture et de la communication du budget de l'avance sur recettes, cette aide étant destinée à soutenir financièrement la production de films aux qualités artistiques reconnues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11882

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 926

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2012